

Loches, le 17 octobre 2023

SDIS/Service Prévention

IP/PVE/D-2023-005019

CSA27

Affaire suivie par :

Lieutenant MONDON Christophe

**PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ**

**Numéro d'ordre : LOV23086
Numéro E.R.P. : E-115-00002-000**

1 OBJET : VISITE PERIODIQUE D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

(article R.143-41 du code de la construction et de l'habitation)

1.1 Date de la visite

mardi 17 octobre 2023

1.2 Établissement

**Magasin INTERMARCHE
AVENUE JEAN MONNET
DESCARTES**

1.3 Date de la dernière visite

16/12/2020 Avis : Favorable

2 RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Cet établissement est soumis aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, articles R. 143-1 à R. 143-47 ainsi qu'au règlement de sécurité afférent approuvé par l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.

2.1 Classement :

Type : M

Catégorie : 2^e

Effectif : 978 personnes

- 933 personnes au titre du public (1 pers./ 3 m² de la surface accessible au public) ;
- 45 personnes au titre du personnel.

2.2 Historique des demandes de dérogations au règlement de sécurité :

Cet établissement ne fait pas l'objet de dérogation au règlement de sécurité.

3 PERSONNES PRÉSENTES

3.1 Membres avec voix délibérative

- Présidente : Mme Nicole MARCHAIS

- S.D.I.S. : Lieutenant MONDON Christophe

- Municipalité : M. S. MOREAU, Adjoint au Maire

- Gendarmerie : /

3.2 Représentant(s) de l'établissement

- M. Adrian DUCERF, PDG Intermarché Descartes.

3.3 Autre(s) personne(s)

- M. Mickaël JANVIER, Chef de Centre – CIS Descartes.

4 TRAVAUX DE LA COMMISSION

4.1 Examen des rapports de vérifications techniques :

- Registre de sécurité : existant et renseigné

Nature de l'opération	Opérat. réalisée		Prestataire	Date de vérification ou d'entretien-maintenance numéro de rapports	Rapport ou justificatif présenté		Présence et nb de remarq.		Remarq. levées et nombre	
	oui	non			oui	non	oui	non	oui	non
Installations électriques y compris paratonnerres (EL19)	☒	☐	DEKRA	Le 22/09/2023 N° 0331164522301R002	☒	☐	☒ 1	☐	☒ 1	☐
Éclairage de sécurité (EC15)	☒	☐	EUROFEU Service	05/10/2023	☒	☐	☒ 5	☐	☒ 5	☐
Installations élect. - protection des travailleurs (EL4)	☒	☐	DEKRA	Le 22/09/2023 N° 0331164522301R001	☒	☐	☒ 9	☐	☒ 9	☐
Installations de gaz (GZ30)	☒	☐	DEKRA	Le 22/09/2023 N° 062168452301R001	☒	☐	☒ 1	☐	☒ 1	☐
Installations de désenfumage (DF10)	☐	☐	EUROFEU Service	Le 05/10/2023	☒	☐	☐	☒	☐	☐
Installations fixes et mobiles (MS 73) Extincteurs RIA	☒	☐	EUROFEU - extincteurs	Le 14/08/2023	☒	☐	☒ 2	☐	☒ 2	☐
Colonnes sèches Poteaux d'incendie	☒	☐	EUROFEU Service - RIA	05/10/2023	☒	☐	☐	☒	☐	☐

Nature de l'opération	Opérat. réalisée		Prestataire	Date de vérification ou d'entretien-maintenance numéro de rapports	Rapport ou		Présence		Remarq.	
	oui	non			présenté		remarq.		nombre	
Système de sécurité incendie (MS 73)	☒	☐	EURO FEU	Le 05/10/2023	☐	☒	☐	☐	☐	☐
Système de sécurité incendie A et B (MS 73)	☐	☐	DEKRA	Le 28/09/2023 202304045443 N° 138711272301 R001	☒	☐	☒ 4	☐	☒ 4	☐
Entretien portes automatiques (CO48)	☒	☐	RECORD	Contrat d'entretien référence : 168114 Le 19/06/2023	Pas de remarque					
Ligne directe avec le CETRA (MS 70)	☒	☐	Technicien compétent avec périodicité annuelle	Testé le 10/10/2023	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Défibrillateur automatisé externe	☒	☐	SCHILLER	Le 20/04/2023	☒	☐	☐	☒	☐	☐

- Formation du personnel : dernière formation réalisée le 30/01/2023 pour 2 personnes,
- Exercice d'évacuation : dernier exercice réalisé le 12/10/2023,
- Mesures pour l'évacuation des personnes en situation de handicap : mesures formalisées.

4.2 Contrôle des prescriptions anciennes :

Visite périodique du 16/12/2020 :

- Exécutées : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6
- Non exécutée : /
- Rapportée : /

4.3 Essais effectués :

- Essais réalisés sous coupure générale électrique :
 - o Éclairage de sécurité,
 - o Déclenchement d'alarme sur déclencheur manuel situé à l'entrée du magasin,
 - o Désenfumage situé administration de l'établissement,
 - o Ouverture des portes de sortie de secours,
 - o Appel des sapeurs-pompiers.

4.4 Anomalies constatées lors des essais :

Aucune anomalie constatée le jour de la visite.

4.5 Observations : /

5 ANALYSE DES RISQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

5.1 Risques d'apparition d'un incendie

Aucun risque particulier constaté le jour de la visite.

5.2 Risques d'aggravation d'un éventuel incendie

Aucun risque particulier constaté le jour de la visite.

5.3 Risques de gêne à l'évacuation y compris pour les personnes en situation de handicap

Aucun risque particulier constaté le jour de la visite.

5.4 Risques de gêne à l'intervention des secours

Aucun risque particulier constaté le jour de la visite.

6 AVIS DE LA COMMISSION

Vu l'analyse de risques réalisée par la commission, celle-ci émet un avis :

FAVORABLE

6.1 Dispositions administratives obligatoires pour le suivi du dossier :

- 1°) - Faire vérifier par des techniciens compétents ou organismes agréés et selon les périodicités mentionnées dans le règlement de sécurité, l'ensemble des installations techniques (article R.143-34 du code de la construction et de l'habitation).
- 2°) - Tenir à jour le registre de sécurité, où seront notamment consignées les conclusions des vérifications techniques (article R.143-44 du code de la construction et de l'habitation).
- 3°) - Transmettre au secrétariat de la commission de sécurité, sous couvert du maire, un dossier concernant les éventuels travaux, aménagements ou transformations envisagés même à titre temporaire (article L.143-1 du code de la construction et de l'habitation).

6.2 Conformément à l'article 40 du décret n° 95-260 modifié, la commission n'émet aucune prescription technique.

La Présidente de séance,



Nicole MARCHAIS